
COMMUNE DE BOURNEZEAU : Le mot des élus actualisé au 30 janvier 2026

*Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-
reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.*



INFORMATIONS MUNICIPALES

À vos sécateurs !

Le samedi 14 février au matin, nous organisons une séance de taille des arbres fruitiers de la commune. Cette opération s'adresse à tous les habitants souhaitant se perfectionner dans l'art de la taille.

Nous avons la chance de compter, au sein de notre groupe, des personnes très compétentes et pédagogues.

📍 Rendez-vous à 9 h à la salle Omnisports de Bournezeau.

Nouveau correspondant Ouest France

Si vous souhaitez faire paraître un article, communiquer sur l'actualité de votre association ou de votre entreprise, informer d'un évènement personnel ou collectif, **vous pouvez contacter : M. Vincent JAULIN** par téléphone au 06.87.03.35.82 mail à jaulin.vincent@orange.fr

Inscription sur les listes électorales

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

→ Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire :

. 🗃 en ligne sur www.service-public.fr

. ou vous rendre en mairie avec les pièces justificatives requises (pièce d'identité et justificatif de domicile à votre nom).

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, **ces démarches sont à effectuer en ligne jusqu'au 4 février 2026 ou en mairie jusqu'au 6 février 2026.**

→ Comment vérifier votre situation électorale ?

. 🗃 en ligne via www.service-public.fr

. ou à l'accueil de la Mairie.

Alerte vigilance – Prévention des vols à domicile

Un récent fait divers survenu dans le département rappelle la nécessité **de rester vigilant**, en particulier pour les personnes âgées, isolées ou vulnérables.

Des individus se présentent parfois au domicile de particuliers pour tenter de les abuser et dérober des objets de valeur.

! Soyez vigilants si des personnes se présentent chez vous !

Les 5 règles d'or pour tous et notamment pour les séniors ou les personnes vulnérables :

- ➡ Je n'ouvre pas ma porte à des inconnus,
- ➡ Je ferme toujours ma porte à clé,
- ➡ Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide,
- ➡ Je range mes clefs de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr,
- ➡ Et surtout en cas de doute : **contactez immédiatement la brigade de gendarmerie de Chantonnay au 02.51.94.30.20 ou celle d'Essarts en Bocage au 02.51.62.83.13.**

La journée des familles revient le samedi 31 janvier

Dans le cadre du Réseau Parentalité, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et ses partenaires proposent la 4ème édition de « la journée des familles », qui aura lieu le **samedi 31 janvier**, de 10h à 18h, à la salle Antonia à Chantonnay.

Tout au long de la journée, de nombreux ateliers ludiques, de détente et/ou de jeux seront proposés pour tous, de la petite enfance à l'adolescence, mais aussi des temps dédiés aux parents.

- ➡ Programme complet et lien pour l'inscription aux ateliers sur le [site de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay](#).

Conférence "Les douces violences"

Vous êtes parent, professionnel ou simplement intéressé par les questions de parentalité ?

Venez participer à une conférence interactive autour des "douces violences", pour mieux les comprendre et favoriser des relations respectueuses avec les enfants.

- 🎤 Soirée animée par Élise Hemery, psychologue (Enfance et Sciences)
- 📍 Quand ? **Mardi 10 février**, à 20h, Salle Antonia à Chantonnay.

Conférence gratuite. 🎟 Inscription obligatoire [en cliquant ici](#).

- 💡 Besoin de plus d'[informations](#) ? Contactez le Relais Petite Enfance à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay au 02 51 94 40 23 ou par mail à rpe@cc-paysdechantonnay.fr

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

APEL école Saint André : opération tartiflette

L'association APEL de l'école Saint André vous informe qu'elle organise une **opération tartiflette à emporter**. Les repas seront à retirer à l'école, le vendredi 6 février entre 16h30 et 19h30.

- . Part adulte + une tartelette : 10 €
- . Part enfant + un mini-éclair : 6 €

💻 **Commande en ligne jusqu'au 30 janvier** sur le site "Helloasso" [en cliquant ici](#)

Familles Rurales : activités vacances d'hiver

L'association Familles Rurales de Bournezeau vous rappelle qu'elle organise des activités pendant les vacances d'hiver et les vendredi soir de Janvier à à juin.

Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements cliquez sur le lien ci-dessous :

- ✓ Plaquette des vacances d'hiver => [cliquez ici](#)
- ✓ Plaquette des fun Friday => [cliquez ici](#)

Bibliothèque : soirée jeux de société

L'association des Amis de la bibliothèque vous informe qu'une soirée jeux de société aura lieu le **jeudi 5 février**, à 20h, pour les adultes (à partir de 16 ans).

Des jeux vous seront proposés mais chacun peut aussi apporter les siens, pour partager, faire découvrir, ou redécouvrir, des jeux de cartes, de plateau, etc.

On vous attend nombreux !

Jardins de la Lune : Assemblée générale & parcelles disponibles

L'association des Jardins de la Lune vous rappelle que son assemblée générale se tiendra le **samedi 7 février 2026**, à la Maison des associations (à côté du stade), à 10h30.

Par ailleurs, si vous souhaitez disposer d'un espace pour jardiner, n'hésitez pas à contacter Mme Linda COSTÉ au 06 87 80 65 19. Des parcelles de différentes tailles sont actuellement disponibles.

VÉLOCIPÈDES (CYCLO-VTT-VAE) : adhésions 2026

L'association des Vélocipèdes vous informe qu'elle organise des permanences pour les adhésions 2026, **les dimanches 8 et 15 février 2026**, de 11h à 12h, au local du club (place des Papillons).

En cas d'impossibilité sur ces deux dates vous pouvez contacter contacter M. Hubert GAUTRON au 06 98 62 26 52

POUR RAPPEL

Ordures ménagères – Rappel important

Comme indiqué sur le calendrier de collecte, **les conteneurs et sacs jaunes doivent impérativement être sortis la veille au soir du jour de ramassage, puis rentrés au plus vite après le passage du camion**. Nous constatons régulièrement que ces consignes ne sont pas respectées. Des bacs d'ordures ménagères et sacs jaunes laissés trop longtemps sur les trottoirs entravent la circulation des piétons et peuvent être déchirés par les chiens et les chats, entraînant des dépôts de déchets sur la voie publique.

Face à ces incivilités récurrentes, nous sommes désormais contraints d'appliquer des sanctions financières.

Nous comptons sur votre vigilance et vous remercions de votre coopération.

UDAF : Un nouveau service d'accompagnement individuel à la parentalité

Vous attendez un heureux événement et vous vous interrogez sur l'arrivée de ce nouvel enfant, sur votre future parentalité ?

Vous êtes parents ou beaux-parents, et vous avez des visions différentes de l'éducation de votre enfant ?

Vous traversez des difficultés dans la relation avec votre enfant ou votre adolescent ?

Vous vous questionnez sur la vie quotidienne avec votre enfant : sommeil, alimentation, gestion des écrans... ?

Depuis janvier 2025, l'**UDAF 85 propose un nouveau service d'Accompagnement Individuel à la Parentalité (AIP), financé par la CAF et la MSA**.

Ce service, disponible sur l'ensemble du département de la Vendée, a pour vocation d'accompagner les futurs parents ainsi que les parents d'enfants âgés de 0 à 21 ans qui

s'interrogent sur leur parentalité.

Les rendez-vous se déroulent principalement à domicile, ou, si nécessaire, dans un lieu neutre proche du domicile de la famille.

Un premier entretien, gratuit, pour identifier ensemble votre demande. Puis, si vous le souhaitez, un accompagnement avec plusieurs rendez-vous (maximum 5) vous sera proposé avec une participation financière en fonction de votre quotient familial.

► Pour contacter le service, vous pouvez appeler le 02 51 44 37 02 ou le 06 66 15 14 37, ou envoyer un message à : parentalite@udaf85.fr

Vente de mobilier

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie, les services administratifs ont été équipés d'un nouveau mobilier. L'ancien mobilier est proposé à la vente.

L'inventaire avec photos et prix de vente est consultable sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#).

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à prendre contact avec Mme Christelle PAQUEREAU par mail à christelle.paquereau@bournezeau.fr

Lotissement communal "Le Haut Bois"

Nous vous rappelons qu'un lot est disponible à la réservation  dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune en cliquant ici ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Fleuriste "Le temps d'un bouquet"

Agenda



05/02/2026

Soirée jeux de société

La bibliothèque de Bournezeau vous invite à une soirée jeux de société



06/02/2026

Concours de belote

organisé par l'association du Club de l'Amitié



06/02/2026

Opération Tartiflette

organisée par l'APEL de l'école Saint André

07/02/2026



Assemblée générale
organisée par les Jardins de la Lune



08/02/2026

Assemblée générale
organisée par l'association des Randonneurs



08/02/2026

Bal
organisée par l'association Ola ka danser



08/02/2026

Challenge Vendée Orientation 4ème manche
organisée par l'association du Courlisch'club



12/02/2026

Assemblée générale
organisée par le Club de l'amitié



Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

: 02 51 40 71 29 mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- *Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)*
- *Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)*
- *Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30*

 Site internet : <http://bournezeau.fr>